



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **14 juin 2022** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
Mme Maude Coulombe	siège no 2
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Marie-Ève Brunet, Directrice Générale & Greffière-trésorière.

1. ADMINISTRATION

- 1.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.2 *Adoption des procès-verbaux*
- 1.3 *Période de questions des conseillers et du public*
- 1.4 *Conditions de travail de l'inspecteur adjoint*
- 1.5 *Achat d'un ordinateur portable pour l'agente de développement*
- 1.6 *Demande citoyenne - Travaux à effectuer sur un ponceau*
- 1.7 *Permis d'intervention pour les activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole*
- 1.8 *Offre de services - Blais Industries*
- 1.9 *Mandat à l'UMQ - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux*
- 1.10 *Demande citoyenne - Achat du lot 4787 918*
- 1.11 *Infraction au règlement #240 - Usage dérogatoire*
- 1.12 *Achat de radars pédagogiques*
- 1.13 *Allocation cellulaire pour la directrice générale*
- 1.14 *Engagement d'étudiants pour la période estivale*
- 1.15 *Demande de vacances*
- 1.16 *Demande de congé sans solde*
- 1.17 *Transmission d'une lettre adressée à l'exposition agricole*
- 1.18 *Bris d'un panier de basket-ball à Pikogan*
- 1.19 *Allocation forfaitaire quant à l'utilisation d'un véhicule tout-terrain personnel pour l'entretien du terrain de baseball*
- 1.20 *Offre de service - Pavage Abitibi*
- 1.21 *Augmentation du coût de l'abat-poussière*
- 1.22 *Transfert des congés de fêtes nationale du Québec et Canada*

2. FINANCES

- 2.1 *Comptes à payer et état des résultats*

3. CORRESPONDANCE

- 3.1 *Campagne de financement de la Fondation du rein - secteur Amos*

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

- 5.1 *Aide financière - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*

6. TRAVAUX PUBLICS
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 8. RÈGLEMENTS
 - 8.1 *Adoption du 2^e projet de règlement #295 modifiant le règlement de zonage #240*
 - 8.2 *Adoption du 2^e projet de règlement #297 modifiant le règlement de zonage #240*
 9. VARIA
 10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[116-06-22](#) [Adoption de l'ordre du jour](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[117-06-22](#) [Adoption des procès-verbaux](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux du 10 mai 2022 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

1.4 CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR ADJOINT

[118-06-22](#) [Conditions de travail de l'inspecteur adjoint](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER les conditions de travail de l'inspecteur adjoint tel que discuté;

D'AUTORISER la direction et le maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

1.5 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

[119-06-22](#) [Achat d'un ordinateur portable pour l'agente de développement](#)

ATTENDU QUE l'agente de développement peut travailler à distance tel qu'accepté par le Conseil;

ATTENDU QUE l'agente de développement ne possède pas d'ordinateur portable;

ATTENDU QUE le matériel informatique est l'outil de travail principal des employés de bureau;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER un ordinateur portable au prix de 900.44\$ excluant les taxes;

D'ACHETER l'antivirus Eset Internet Security 1 pour une durée de trois (3) ans au coût de 109,99\$;

ÉTANT ENTENDU QUE les sommes seront prises à même la subvention COVID.

1.6 DEMANDE CITOYENNE – TRAVAUX À EFFECTUER SUR UN PONCEAU

[120-06-22](#)

[Demande citoyenne – Travaux à effectuer sur un ponceau](#)

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 615 089 a transmis une demande verbale à la Municipalité le ou vers le 12 mai 2022;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 615 089 a transmis une demande écrite à la Municipalité en date du 24 mai 2022;

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc ont été effectués en 2016;

ATTENDU QUE le ministère des transports du Québec a certifié les travaux conformes en date du 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE selon l'article 1112.1. du Code municipal, le citoyen a un délai de six mois après la date à laquelle la cause d'action a pris naissance afin de transmettre un avis écrit à la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE ne pas effectuer les travaux demandés par le propriétaire du lot 3 615 089.

1.7 PERMIS D'INTERVENTION POUR LES ACTIVITÉS REQUISES POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE, RÉCRÉATIF OU AGRICOLE

[121-06-22](#)

[Permis d'intervention pour les activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole](#)

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE cette aide financière fut conclue en date du 27 mai 2022;

ATTENDU QUE la municipalité doit demander ce permis afin de couper plusieurs végétaux pour aménager et prolonger le sentier pédestre déjà existant.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier à payer les droits exigibles de la tarification forestière du Bureau de la mise en marché des bois (BMMB);

QUE la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, soit désignée comme représentante de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour cette signature.

1.8 OFFRE DE SERVICE – BLAIS INDUSTRIES

[122-06-22](#)

Offre de service – Blais Industries

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition d'offre de service Blais Industries quant à l'entretien périodique d'une unité de levage au cout de 1600,00\$ annuellement payable en quatre versements égaux et consécutif de 400,00\$, et ce, pour une durée de 60 mois;

QUE la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, soit désignée comme représentante de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour cette signature.

1.9 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

[123-06-22](#)

Mandat à l'UMQ – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics CHI-20222023 visant l'achat de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate ferrique dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéti au long;

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222023 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et visant l'achat de sulfate ferrique nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans, ont déjà été octroyés par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20222023 et des lois applicables;

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjudés;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

1.11 DEMANDE CITOYENNE – OFFRE D'ACHAT DU LOT 4 787 918

[124-06-22](#)

Demande citoyenne - Offre d'achat du lot 4 787 918

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Bilodeau a déposé une offre au conseil pour acquérir le lot 4 787 918 au coût de 9 000,00\$;

ATTENDU QUE la motivation d'achat est d'agrandir le stationnement et peut-être de construire un immeuble à revenus;

ATTENDU QUE selon la grille de spécification, ledit lot se retrouve en zonage Ra-8 et que les deux seuls usages principaux du groupe résidentiels autorisés sont l'unifamiliale isolée et l'unifamiliale jumelée / bifamiliale isolée;

ATTENDU QUE ce lot ne pourra être loti pour ne faire qu'un terrain avec le lot actuellement occupé par Monsieur Bilodeau;

ATTENDU QU'aucune construction ne peut être érigée sur ce lot si ce dernier n'est pas pourvu d'un bâtiment principal.

ATTENDU QUE ledit lot est en périmètre urbain et que ces derniers se doivent d'être desservis;

ATTENDU QUE présentement, ledit lot n'est pas desservi par les services publics et que la Municipalité devra effectuer les travaux;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 20 000,00\$;

ATTENDU QUE l'évaluation actuelle dudit terrain est de 5 800,00\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE présenter une contre-offre à Monsieur Bilodeau de 25 800,00\$.

1.12 INFRACTION AU RÈGLEMENT #240 – USAGE DÉROGATOIRE NON PERMIS

125-06-22

Infraction au règlement #240 – Usage dérogatoire non permis

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA Directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, entreprenne des démarches afin de transmettre un avis, par la suite un avertissement formel et subséquemment une mise en demeure pour l'infraction au règlement #240 concernant un usage dérogatoire.

1.13 ALLOCATION CELLULAIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

126-06-22

Allocation forfaitaire pour la directrice générale

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, la directrice générale doit utiliser son cellulaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE VERSER une allocation forfaitaire de 52,27\$ mensuellement à la directrice générale en contrepartie de l'installation de l'application vidéotron affaire sur le cellulaire de celle-ci.

1.14 ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

127-06-22

Engagement d'étudiants pour la période estivale

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'étudiants pour effectuer certaines tâches tout au long de l'été;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention à 100% du salaire minimum pour l'embauche d'un étudiant;

ATTENDU QUE certains travaux devaient être effectués dès que possible;

ATTENDU QU'il y a du travail pour deux étudiants;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 3 juin.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ENGAGER William Fortier pour les travaux suivants : entretien des terrains, de certains bâtiments de la Municipalité et opérateur de la surfaceuse à glace, et ce, dès que possible;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier à payer l'entièreté de sa contribution horaire auquel cas Monsieur Fortier effectuerait certains travaux avant le 27 juin prochain;

QUE la directrice générale est autorisée à prolonger l'affichage du poste d'emploi étudiant et ainsi engager un étudiant supplémentaire pour effectuer diverses tâches d'entretien de terrain et d'amélioration des espaces verts.

1.15 DEMANDE DE VACANCES

[128-06-22](#)

[Demande de vacances](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les vacances tel que demandé.

1.16 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

[129-06-22](#)

[Demande de congé sans solde](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER la demande de congé sans solde.

1.17 TRANSMISSION D'UNE LETTRE ADRESSÉE À L'EXPOSITION AGRICOLE

[130-06-22](#)

[Transmission d'une lettre adressée à l'exposition agricole](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA Directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, entreprenne des démarches afin de transmettre une lettre adressée à l'exposition agricole de St-Félix-de-Dalquier, et ce, à tous les administrateurs par courrier recommandé.

1.18 BRIS D'UN PANIER DE BASKET-BALL À PIKOGAN

131-06-22

Bris d'un panier de basket-ball à Pikogan

ATTENDU l'entente intermunicipale entre la Municipalité et le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) quant à la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QU'en date du 10 juin 2022, le panier de basket-ball d'un citoyen de Pikogan fut renversé par le camion à rebus;

ATTENDU QUE ledit panier de basket-ball n'est plus utilisable;

ATTENDU QUE l'achat d'un panier de basket-ball est au coût de 499,99\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REMBOURSER le coût du panier de basket-ball, soit la somme de 499,99\$ plus taxes au propriétaire de celui-ci.

1.19 ALLOCATION FORFAITAIRE QUANT À L'UTILISATION PERSONNELLE D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL

132-06-22

Allocation forfaitaire quant à l'utilisation personnelle d'un véhicule tout-terrain pour l'entretien du terrain de baseball

ATTENDU QUE la Municipalité doit entretenir le terrain de baseball afin que les clubs de ce sport puissent en bénéficier;

ATTENDU QUE le préposé à l'aréna/journalier propose à la Municipalité d'entretenir ledit terrain avec l'utilisation de son véhicule tout-terrain, et ce, en contrepartie d'une allocation forfaitaire de 20,00\$ par partie de baseball.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE VERSER une allocation forfaitaire de 20,00\$ à chaque utilisation pour l'entretien du terrain de baseball au préposé à l'aréna/journalier, et ce, autorisée par la Direction.

1.20 OFFRE DE SERVICE – PAVAGE ABITIBI

133-06-22

Offre de service – Pavage Abitibi

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration des travaux d'amélioration peuvent s'effectuer sur la rue de l'Aqueduc et la rue Fauchon;

ATTENDU QUE Pavage Abitibi offre de service de travaux à effectuer, soit la réparation d'asphalte, sur la rue de l'Aqueduc et Fauchon, et ce, 10 600,00\$ excluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition d'offre de service de Pavage Abitibi quant aux travaux d'asphaltage de la rue de l'Aqueduc et Fauchon, et ce, au coût de 10 600,00\$ excluant les taxes;

ÉTANT ENTENDU QUE les sommes seront prises à même l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;

QUE la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, soit désignée comme représentante de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour cette signature ainsi que pour tout document relatif au contrat.

1.21 AUGMENTATION DU COÛT DE L'ABAT-POUSSIÈRE

[134-06-22](#)

Augmentation du coût de l'abat-poussière

ATTENDU QU'en date du 10 mai 2022, le contrat d'achat de 90 litres d'abat-poussière fut transmis au plus bas soumissionnaire conforme, soit RM Entreprises pour un total 37 980,00\$ excluant les taxes, et ce, tel qu'il appert de la résolution 100-05-22;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} juin 2022, RM Entreprises a transmis un avis d'augmentation à la Municipalité, et ce, de 6,5% en raison de leur augmentation quant au coût du diesel, des équipements et fournitures nécessaires pour effectuer l'épandage de l'abat-poussière;

ATTENDU QUE malgré l'augmentation, RM Entreprises est tout de même le soumissionnaire conforme le plus bas;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut pas se permettre de recommencer le processus d'invitation à soumissionner à d'autres fournisseurs d'abat-poussière.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER RM Entreprises à augmenter son prix quant à l'abat-poussière de 6,5%, pour un contrat total de 40 448,70\$ excluant les taxes.

1.22 TRANSFERT DES CONGÉS DES FÊTES NATIONALES DU QUÉBEC ET DU CANADA

[135-06-22](#)

Transfert des congés des Fêtes nationales du Québec et du Canada

ATTENDU QUE le 24 juin, Fête nationale du Québec, est le jour de la Saint-Jean-Baptiste et que celui-ci est férié et chômé;

ATTENDU QUE le 1^{er} juillet, Fête nationale du Canada, est un jour férié et chômé;

ATTENDU QUE la Municipalité est fermée les vendredis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE TRANSFÉRER le férié de la Saint-Jean-Baptiste au lundi suivant, soit au 27 juin 2022;

DE TRANSFÉRER le férié de la Fête nationale du Canada au lundi suivant, soit au 4 juillet 2022.

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

[136-06-22](#)

Approbation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et greffière-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
186	Vidéotron	Bureau poste	80,43 \$
187	Hydro-Québec	Éclairage public	395,81 \$
188	Mongrain Aline	Dépannage alimentaire	100,45 \$
189	Postes Canada	Fourniture	428,86 \$
190	Bell Mobilité	Cellulaires	171,95 \$
191	Revenu Québec	Taxes Terrain	879,21 \$
192	Mun. Landrienne	Location camion (avril)	1 760,00 \$
193	Vidéotron	Téléphonie	297,17 \$
194	Revenu Québec	DAS mai 2022	10 273,77 \$
195	ADRC	DAS mai 2022	4 056,14 \$
196	Commission des Loisirs	Subvention mai 2022	9 000,00 \$
197	Xérox	Copieur	192,19 \$
198	FQM Assurances	Surprime bâtiment et accident	29 889,98 \$
199	Morency, avocats	Honoraires janv. à mai 2022	1 183,33 \$
200	Postes Canada	Frais journaux	63,72 \$
201	GLS Canada	Transport analyse	34,40 \$
202	Énergies Sonic	Diesel, mazout	10 123,15 \$
203	Plomberie Jack Langlois	Entente fiche préventive	718,59 \$
204	RDéclic serrurier	Garage, fourniture	154,07 \$
205	Équipement Protek	Bottes, autres	392,70 \$
206	Pavage Abitibi	Balais rues	1 782,11 \$
207	Zip Lignes	Numérotation civique	198,39 \$
208	Location Lauzon	Ent. Infrastructure	80,71 \$
209	Soc. Pajula	Pesées, Mg20	2 321,56 \$
210	Atelier mécanique Carquest	Pick-up	206,27 \$
211	Ville d'Amos	Écocentre, Let	4 748,61 \$
212	Épicerie Carignan	Essence, autre	597,68 \$
213	JGR Amos	Pick-up	169,77 \$
214	KGM	Complexe, 09-08	458,41 \$
215	Plomb Germain Roy	Égout route 109, chauffage complexe	319,68 \$
216	Bergeron et filles	Complexe	46,64 \$
217	Matériaux 3+2 Ltée	Lagunes, complexe	300,85 \$
218	Magny électrique	Complexe	5 985,85 \$
219	Sanimos	Traitement récupération	1 411,49 \$
220	Bigué avocats	Honoraires cour 16 mai 2022	246,67 \$
221	DL et Associés	Complexe	1 748,35 \$
222	H2Lab	Analyses eau potable et usée	497,10 \$
223	ADN Communication	Alertes municipales	38,92 \$

224	Norfil	Aqueduc, complexe	1 292,14 \$
225	DD Pièces		132,22 \$
226	Amos Toyota	Pick-up	27,93 \$
PR		Assurances groupe	3 076,09 \$
	Rémunération		
	Employés		23 133,58 \$
	Conseil municipal		1 199,98 \$

Total **120 216,92 \$**

Légende : 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

3. CORRESPONDANCE

3.1 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU REIN – SECTEUR AMOS

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

5.1 AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT #295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #240

[137-06-22](#)

Règlement #295 Modifiant le règlement #240

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de modifier la zone Mx-2 afin d'y inclure le lot 6 497 335;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est construit sur le nouveau lot 6 497 335 et que ce dernier est vendu à un particulier depuis le 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le zonage du lot 6 497 335 puisque celui-ci n'est plus propriété de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement #295

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le Règlement de zonage de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, numéro 240. Il est intitulé : « **Règlement modifiant la zone MX-2 en y intégrant le lot 6 497 335** ».

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage 1/2, secteur urbain est modifié en retirant la totalité du lot 6 497 335 de la zone PC-2 pour agrandir la zone MX-2, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Cet agrandissement de zone se situe au centre du noyau urbain.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

8.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT #297 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #240

[138-06-22](#)

Règlement #297 Modifiant le règlement #240

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de créer la zone RB-2 afin d'exclure le lot 6 487 815 de la zone PC-1;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère est construit sur le lot 6 487 815 et que ce dernier sera vendu sous peu à un particulier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le zonage du lot 6 487 815 puisque celui-ci ne sera plus propriété de la Fabrique.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement #297.

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le Règlement de zonage de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, numéro 240. Il est intitulé : « **Règlement modifiant la zone PC-1 en créant la zone RB-2** ».

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage 1/2, secteur urbain est modifié en retirant la totalité du lot 6 487 815 de la zone PC-1 pour créer la zone RB-2, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Cette création de zone se situe au centre du noyau urbain.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

9. VARIA

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée, il est 20 h 52

Félix Labrecque
Maire

Marie-Ève Brunet
Directrice Générale & Greffière-Trésorière